



Aéro club Marcel Dassault Voltige

Note

CONSIGNES D'UTILISATION DES CAP10B ET CAP10BK

Limites club insérées dans la mémoire de l'enregistreur MEV

Positif max 4.3 g

Négatif max 3.5g

Ce sont des **limites en solo ou double** et non des objectifs

Seuils sonores

Positif 3.5g

Négatif 2.5g

Vitesses

Les vitesses d'entrée des différentes figures sont inchangées.

Voir fascicules 1er et 2ème cycles

Les déclenchés positifs et négatifs se font impérativement en vol horizontal stabilisé

$V_i=150\text{km/h}$ et $N_{\text{moteur}} 2000 \text{ tr/mn}$ max

Nous gardons donc les consignes d'utilisation des avions avant l'arrivée des ailes renforcées.

POURQUOI ?

Les bâtis moteurs n'ont pas changé. Les phénomènes de criques ont disparu depuis que nous respectons ces limites.

Le fuselage et notamment l'empennage ne sont pas renforcés, les facteurs de charge et efforts induits en roulis et tangage combinés ne sont pas mesurés par les accéléromètres.

Nos limites ont largement fait leur preuve avec le temps et sont largement suffisantes pour passer nos programmes de voltige.

Gardons à l'esprit que

-Nous n'avons pas de bâti moteur de rechange

-Rester dans les limites préconisées améliore la longévité des moteurs et des cellules.

Et par la même, nous diminuons le prix de revient de l'heure de vol, et contribuons collectivement à la sécurité de nos vols.